

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le 11 février 2019 à 13 h 30.

Présents : M. François Quenneville, maire
M. Sylvain De Beaumont, conseiller
M. Gilles Côté, conseiller
M. Michel Robidoux, conseiller
M^{me} Diana Shannon, conseillère
M^{me} Michelle Joly, conseillère
M. Sylvain De Beaumont, conseiller

Est également présente :
M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Renonciation à l'avis de convocation

Conformément à l'article 153 du Code municipal, les soussignés, tous membres du conseil municipal de Chertsey, présents sur le territoire et étant présents à l'édifice municipal le 11 février 2019 à 13 h 30, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à prendre en considération le sujet écrit à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus
4. Levée de la séance

1.- Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30 par le maire, M. François Quenneville.

2.- Adoption de l'ordre du jour

2019-037 Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

3.- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus

En vertu des dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c.E.2.2), tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

4.- Levée de la séance

2019-038 Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la séance soit levée à 13 h 35.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Maire